LE PLÉBISCITE DANS LA SARRE

(SUITE DE LA DEUXIÈME PAGE)

Ces manœuvres étant parvenues à la connaissance des autorités, des négociations eurent lieu pour empêcher les mineurs de se livrer à cette manifestation qui eut pu avoir des suites très fâcheuses à la veille du plébiscite.

On peut admettre, en effet, que les mineurs n'auraient pas été unanimes à cesser le travail et qu'il serait résulté de cette discordance des incidents qui auraient mobilisé des forces de police considérables, au moment où elles sont occupées à d'autres besognes dans le territoire.

Les autorités ont eu gain de cause et la grève a pu être évitée, mais les mineurs ont décidé de demander que mardi, jour de proclamation du scrutin, soit jour de congé dans les mines, et qu'au cas où ce congé ne leur serait pas accordé, ils déclencheraient la grève pour ce jour-là.

Les persécutions exercées contre le Front unique

Le service de Presse du Front unique communique aux représentants de la Presse internationale un ensemble de cas dans lesquels les adversaires du Front unique se sont livrés à une série de manœuvres illégales et de violences d'importances diverses.

Les distributeurs de journaux du Front unique ont été, dans les journées des 10 et 11 janvier, comme dans les précédentes, molestés et on leur a volé leurs journaux en divers endroits, la distribution de ceux-ci a été, en effet, rendue impossible dans presque toute l'étendue du territoire. Des 760 grandes affiches sur panneaux en bois, montés sur poteaux, 60 à 70 p. 100 ont été renversés et les poteaux sciés.

Le Front unique avait traité avec une entreprise de réclame pour faire passer des films de propagande dans 80 cinémas sarrois, mais, malgré les contrats qui lient ce dernier à l'entreprise, les directeurs de cinémas se sont refusé à projeter les films, et il n'a pas été possible de les forcer à respecter les contrats qu'ils avaient signés.

Le service de presse du Front unique narre les chicanes — on peut dire les persécutions — qui ont été exercées pendant toute une journée d'école, après Noël, sur un enfant de 12 ans, nommé Brettar, dont les parents appartiennent au Front unique, par un instituteur national-socialiste du nom de Diehl.

Enfin, le service de presse donne copie d'une déclaration qui a été portée par les fonctionnaires du Front allemand à tous les adhérents de ce parti. Il s'agit d'une déclaration par laquelle les électeurs du Front allemand doivent aviser leur chef de quartier qu'ils ont voté le 13 janvier, dans tel bureau et à telle ou telle heure ou, s'ils n'ont pas voté, ils ont à indiquer la raison exacte pour laquelle ils n'ont pas pu voter.

Le Front unique a donné communication de ce formulaire de déclaration à la Commission de plébiscite.

On avait décidé à Berlin d'arrêter le docteur Kœnig...

De la meilleure source on apprend à Sarrebrück qu'on avait décidé à Berlin d'arrêter le docteur Kœnig, que ses démarches auprès de M. Max Braun ont mis en posture délicate.

L'ordre survint au moment où M. Kœnig se trouvait à Kaiserlautern, chez M. Burckel, préfet du Palatinat. Celui-ci prit sur lui de sauver le docteur Kœnig. La chose étant maintenant connue dans tous les milieux sarrois, beaucoup estiment qu'elle corrobora les révélations de M. Max Braun. On remarque d'ailleurs que le Front allemand laisse complètement tomber la controverse qu'il avait entamée à ce sujet.

Invitation allemande à pavoiser

On publie la dépêche suivante de Berlin : « A l'occasion du plébiscite de la Sarre, la population est invitée à pavoiser.

« D'autre part, dans le district national-socialiste de Berlin, la tenue de service sera de rigueur le jour du plébiscite, de 8 heures du matin à 20 heures, pour tous les membres des organisations du parti. »

La radiodiffusion en France des résultats du plébiscite

Contrairement aux indications précédemment données, la radiodiffusion des résultats du plébiscite de la Sarre sera effectuée le mardi 15 janvier, à partir de 7 heures du matin, par l'ensemble des stations du réseau d'Etat français, sauf la Tour Eiffel.

JOURNAUX FRANÇAIS ET ANGLAIS CONFISQUÉS

La police politique berlinoise a confisqué, hier matin, « Le Figaro » à « L'Echo de Paris », « L'Information », « Le Jour », « Le Temps », « Les Basler Nachrichten » et tous les journaux anglais à l'exception du « Times ».

L'égalité des droits des pays vainqueurs et vaincus

Un projet britannique

La suggestion faite par « Le Times » et tendant à réaliser l'égalité des droits par une déclaration des pays vainqueurs signifiant à la S.D.N. qu'ils renoncent au bénéfice des clauses militaires du traité de Versailles, ne constitue qu'une partie du projet qui, parmi plusieurs autres, est actuellement étudié par les services diplomatiques anglais.

D'ailleurs, ce projet comporte en outre que pour bénéficier de la renonciation des pays vainqueurs, les pays vaincus devraient en faire la demande formelle à la S.D.N., demande qui ne serait recevable que si le requérant faisait partie de l'organisme de Genève, n'avait pas donné préavis de son retrait ou l'avait retiré.

La manifestation des chômeurs parisiens s'est déroulée sans incident important

Ainsi qu'il avait été prévu par les organisateurs, les chômeurs parisiens ont convergé, au début de l'après-midi d'hier, vers les différents points de rassemblement qui leur ont été fixés.

C'est ainsi qu'à la porte de Vincennes est arrivée, vers 13 h. 30 une colonne d'environ 2.000 chômeurs venant de Montreuil et Bagnolet.

D'importantes forces de police, gardes mobiles et gardiens de la paix étaient massées aux points de rassemblement et se sont employées à couper les cortèges afin de ne pas les laisser prendre une trop grande ampleur. Cette opération n'a donné lieu à aucun incident.

Les chômeurs ont donc été contraints de se rendre individuellement au meeting.

Au Gymnase Japy, à 15 h., de nouveaux auditeurs arrivaient sans cesse.

La salle était déjà remplie aux trois quarts. Un important service d'ordre était organisé aux abords du Gymnase et place Voltaire. Aux Gymnases Jean Jaurès et Huyghens, il en fut de même.

Divers orateurs prirent la parole.

La sortie de ces meetings fut assez houleuse et les manifestants furent dispersés par la police. A 17 h. 15, tout était terminé et on ne signalait aucune arrestation.

Une délégation avait été mandatée pour porter à la Chambre des députés les revendications des chômeurs.

LE DISCOURS DE M. P.-E. FLANDIN au banquet de l'Alliance démocratique

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

» Cependant, messieurs, le budget et les crédits militaires ont été votés, l'assainissement du marché du blé et du vin entrepris, tandis que le pain, cette base essentielle du coût de la vie, baissait, non pas de quatre mais de cinq sous, à la date même que j'avais assignée.

» En même temps, les dangers de guerre qu'avait aggravés l'abominable attentat de Marseille étaient dissipés et l'année nouvelle s'ouvrait sur une aube de paix, que les accords de Rome, hier, et les entretiens de Londres, demain, ne visent qu'à consolider.

» Cette œuvre était accomplie sans qu'à aucun moment l'ombre d'un désentiment ait obscurci les délibérations gouvernementales. Et le même accord si fécond hier continuera demain. Si je le précise, c'est qu'au cours de ces deux mois écoulés, pas une semaine n'est passée sans qu'à l'œuvre constructible ainsi entreprise on n'ait opposé l'action destructive de la critique.

» Pas une fausse nouvelle, pas un commentaire blessant ou tendancieux ne nous ont été épargnés, parfois même au nom de l'Union Nationale. Je ne m'en plains pas. Je le constate. Les attaques personnelles me laissent indifférent : vingt ans d'expérience m'ont éclairé sur les mobiles désintéressés et la vertu du professeur de morale. Quel qu'en soit le risque, je ne faiblirai pas dans ma volonté d'agir.

« Le pouvoir ne m'intéresse que pour agir au service de ce que je crois être le bien public. J'espère ne pas me tromper dans ma conception de l'intérêt de la nation. C'est de cette conception et de cette action que je désire maintenant vous entretenir.

La reprise économique

» Vous vous souvenez peut-être que, dans ma déclaration ministérielle, j'avais dressé le calendrier des réformes. Une vigoureuse action économique me paraissait devoir précéder dans le temps la réforme de l'Etat.

« Je ne crois pas, en effet, qu'il eût été possible d'entreprendre sagement une révision de nos institutions sous la pression de la misère et de ses cortèges divers et tumultueux ; il y faut un minimum de sérénité.

» En face de la paralysie des activités économiques, j'ai voulu d'abord parer à la mévente des grandes productions agricoles : la blé, le vin. J'ai voulu aussi remédier au chômage par la reprise normale des affaires : il s'agit là de recréer des capacités d'échanges et des échanges.

« Je ne reviendrai pas sur des démonstrations que j'ai déjà faites. Je rappelle qu'elles se résument essentiellement à adapter la production à la consommation et à développer l'activité économique par la baisse du taux de l'intérêt et la restauration du crédit. Partout où l'adaptation de la production à la consommation pourra s'opérer librement, sous la seule pression des lois économiques éternelles de l'offre et de la demande, je demeure le partisan résolu — qui ne renie pas sa foi — de la liberté et de la libre concurrence.

« Mais, réaliste avant tout, je n'ai pu fermer les yeux devant tout ce qui fausse ou paralyse aujourd'hui le jeu de l'automatisme des échanges et des prix. J'ai dit : liberté organisée, j'ai dit aussi : liberté défendue.

« En quoi les ententes industrielles, publiquement débattues, seraient-elles plus dangereuses que celles déjà existantes et secrètement conclues ? Faudra-t-il que l'économie supporte la cherté des prix cartellisés de certaines grandes industries et se débatte, peut-être en partie d'ailleurs, à cause de cela, dans la misère et le chômage des industries inorganisées ?

La Président du Conseil rappelle les directives essentielles qui ont inspiré le projet que M. Marchandeau déposait à la Chambre dans cette semaine de rentrée et les critiques qu'il a provoquées.

« On ne saurait à la fois, poursuit-il, dénoncer la gravité du péril de la crise et se borner à la critique des projets qui la combattent.

« Qu'on oppose à nos projets d'autres projets, rien de mieux. Qu'on se borne à démolir ce que nous voulons construire, rien de pis.

« Entre ceux qui, au risque de se tromper, veulent agir, et ceux qui, de peur de se tromper, préfèrent attendre, le pays choisira. Pour moi, j'ai pris le risque. N'est-ce pas la rançon nécessaire que les heureux de la vie doivent aux défavorisés du sort ? Le même état d'esprit m'a incité à galvaniser le crédit par des moyens auxquels j'avais fait allusion, dans ma déclaration ministérielle.

« Que demande l'opinion en matière de crédit ? D'abord que le gouvernement satisfasse à tous les besoins du budget et du trésor, sans déprécier le cours des emprunts déjà émis, sans provoquer la hausse du taux d'intérêt à long terme, qui, par ses effets, désorganise toute l'économie nationale.

« Ensuite, que le gouvernement favorise parallèlement l'abaissement nécessaire du loyer de l'argent parce que la rentabilité de nombreuses entreprises, et par là la reprise des affaires, sont étroitement liées à un bas taux d'intérêt.

« La stabilité du franc doit être maintenue... »

« Nous avons la volonté de donner une solution à ces problèmes délicats et nous espérons que des chefs de service à la fois actifs, informés et prudents, permettront, dans une étroite collaboration, entre le ministère des finances, les caisses publiques, les banques — aussi bien d'émission que d'affaires et de dépôts — de développer progressivement l'activité et l'aisance du marché financier.

« Tout comme cela se passe dans des nations voisines, les détenteurs de valeurs de premier ordre, à court et moyen terme, doivent avoir la possibilité de se procurer, à tout moment, grâce à de saines pratiques d'escompte ou d'avances, des disponibilités avec les titres qu'ils possèdent.

« Ce résultat sera atteint sans entraîner aucune inflation, la stabilité du franc, à laquelle nous restons très fermement attachés, est et doit être maintenue.

« Un contrôle vigilant sur les opérations bancaires, exercé par l'Institut d'Emission, est parfaitement compatible avec des mesures génératrices d'une circulation de capitaux plus rapide, qui contribueront à la défense de l'activité nationale.

» Toute l'action passée, présente et future, ainsi menée par le gouvernement, devrait, nous semble-t-il, restaurer la confiance et inciter les Français à entreprendre. »

LA RÉFORME DE L'ÉTAT

Une refonte judiciaire

M. P.-E. Flandin parle ensuite de la réforme de l'Etat.

« J'avais annoncé, dit-il, que les premiers projets de réforme de l'Etat seraient soumis au Parlement dès la début de la présente session.

« M. le garde des Sceaux vient de saisir la Chambre de tout un ensemble de textes de réforme de la justice. Il nous a semblé, en effet, que c'était répondre non seulement à l'appel de la raison, mais à l'intuition populaire que de commencer par la réforme de la justice.

« Trop de scandales, dont quelques-uns publiés révélant sans doute de plus nombreux, ignorés, ont montré que les balances de justice avaient, elles aussi, été faussées. L'indignation populaire cherche des responsables. L'impuissance des magistrats à les découvrir contient une leçon.

» Au delà même du problème des coupables, il y a celui des méthodes d'organisation de la justice. Comment ne pas apercevoir dans cette collusion des escrocs et des maîtres-chanteurs avec certains policiers, certains avocats, certains parlementaires et certains magistrats, le vice fondamental qu'il faut éliminer à tout prix pour sauver le régime.

« M. le ministre de l'Intérieur a commencé l'épuration des services de la police où il s'agit d'affranchir beaucoup de braves gens du voisinage compromettant d'un certain nombre de hôtels galeuses.

« S'il m'est permis de donner un conseil aux barreaux, c'est qu'ils veillent avec plus de soin à ce que les avocats restent strictement les défenseurs des coupables et qu'ils n'en deviennent pas les protecteurs.

L'indépendance de la magistrature

« Mais la question la plus grave et la plus urgente demeure sans doute de garantir l'indépendance absolue de la magistrature, de l'affranchir de toute intrusion de l'influence politique qui par échanges de services, compromet la justice qui à tout la moins frappe de suspicion, souvent imméritée, la magistrature.

« Quand un plaideur peut croire, en effet, qu'il doit le succès ou l'échec de sa cause à d'autres considérations que l'application stricte des lois, quand une victime peut penser qu'elle a été lésée par le jeu de complaisances ou de compromissions, c'en est fait de la sécurité du droit sur quoi se fonde notre équilibre social. La séparation du pouvoir n'est-elle pas, d'ailleurs, le principe même de nos institutions modernes ? Reste à la réaliser et à la garantir dans les faits. C'est l'objet même de la réforme que nous proposons.

« Désormais, si nos projets sont adoptés, tous les juges, depuis le plus modeste jusqu'au plus haut, ne seront pas seulement inamovibles, mais leur avancement et même les décorations qui leur sont décernées ne dépendront plus du pouvoir politique.

« Un inspecteur général de la magistrature que l'on eût baptisé chanceller sous l'ancien régime et grand juge sous la Révolution, arrêtera les nominations et les promotions dans la Légion d'Honneur des candidats choisis sur les listes de présentation établies par les commissions de classement. Sans doute ne ferait-il que les désigner au ministre de la Justice, qui pourra refuser de contresigner la nomination du candidat présenté. Mais quel garde des Sceaux pourrait refuser sa signature à moins qu'il ne puisse le justifier et, au surplus, ce refus ne conduirait qu'à une option sur une liste de trois noms représentés avec un ordre de priorité.

« Si j'ajoute que cet inspecteur général sera lui-même choisi parmi trois candidats élus au scrutin secret par une assemblée comprenant tous les membres de la Cour de cassation ainsi que les premiers présidents de toutes les Cours d'appel de France, qu'il sera délégué pour cinq ans seulement dans ses fonctions ; qu'il n'en pourra être relevé que sur avis conforme du Conseil supérieur de la magistrature, saisi par le garde des Sceaux ; qu'à l'expiration de sa délégation, il sera réintégré dans sa fonction et dans son rang de magistrat inamovible de la Cour de cassation : qu'enfin il ne sera pas renouvelable dans ses fonctions d'inspecteur général, j'ai le droit de dire qu'il paraît impossible d'imaginer un système qui donne à la magistrature plus d'indépendance. »

« On me rétorque que je n'empêcherai pas le favoritisme. Je n'ai pas la prétention de réformer l'humanité par un article de loi. Mais si je recrute des juges au concours, si j'interdis aux juges, sous peine de sanction disciplinaire de se faire recommander, si j'organise l'incompatibilité totale des fonctions de juge et d'un mandat électif quel qu'il soit, si je soumets tous les tribunaux et toutes les Cours à une inspection permanente qui devra relever tous les manquements qui pourraient survenir, n'aurai-je pas au moins cherché à garantir aux citoyens la meilleure justice humaine qui se puisse concevoir.

Pour éviter les lenteurs scandaleuses

« Dans le même temps, cependant, une réforme de la procédure en matière d'expertise, de défaut, d'incidents, d'appel et de recours en Cassation prévindra le scandale des institutions et des procès qui traînent pendant des années, pour ne pas dire des décades, devant les juridictions successives, au mépris de la justice exacte qui exige promptement le châtiment et la réparation.

L'exercice de l'action publique

« Restera sans doute à assurer l'exercice de l'action publique. Mais c'est là une prérogative essentielle, une responsabilité directe de l'exécutif. Elle ne peut se déléguer et le Gouvernement en doit compte à la souveraineté populaire au nom de qui il l'exerce. Nous ne nous sommes donc pas écartés dans notre réforme de la justice, des principes fondamentaux sur lesquels reposent nos institutions. Au Pouvoir législatif de faire de bonnes lois, au Pouvoir exécutif d'en assurer l'exécution, par une police forte et honnête, au Pouvoir judicaire enfin et réellement indépendant de sanctionner les infractions aux lois, tel doit être le redressement nécessaire qui résultera de l'adoption et de la mise en œuvre de nos projets.

Contre les abus parlementaires

« Une autre réforme de l'Etat va sans doute s'élaborer dans la présente session parlementaire.

« La Chambre des députés, qui y a été invitée par son très éminent président, va réviser ses méthodes de travail par son règlement. Je souhaite ardemment qu'elle y réussisse dans l'intérêt même des institutions parlementaires. Il n'est pas douteux que de nombreux abus se sont introduits, dans l'exercice du droit de parole, du droit d'amendement, du droit d'interpellation, dans le fonctionnement des commissions. Beaucoup se montrent sceptiques sur l'attitude du Parlement à se réformer lui-même. Pourtant il y a peut-être une coutradiction à la dénier à chaque assemblée séparément, mais à faire fond sur elle si les assemblées siégeaient ensemble. Mais je ne veux point polémiquer pas plus sur ce sujet que sur tous autres. J'y suis pourtant invité tous les jours et même parfois en termes violents. Mais l'on dit — et peut-être a-t-on raison — qu'une volonté froide et réfléchie domine mes actes et mes paroles.

CONCLUSION

« Je me suis, en effet, tracé un programme et je m'y tiendrai. Aucun appel ne me fera dévier de la ligne que j'ai choisie. Je continuerai, avec le précieux concours de M. Pierra Laval, une politique de paix et de rapprochement entre les peuples. Je sais que, pour maintenir la paix, il faut être fort et j'y veillerai. Mais je sais aussi que pour mériter la paix il faut être conciliant et réaliste dans les rapports internationaux; Je continuerai à lutter contre le chômage et la misère parce que je ne me résigne pas au malheur. Et comme je veux l'union dans cette bataille, je ne dirai rien d'aucun homme, d'aucun parti, qui les rejetta hors de l'armée des bonnes volontés auxquelles je fais appel.

« Si je pouvais obtenir la déflation des égoïsmes et la déflation du pessimisme, je crois que la France aurait bientôt gagné la partie. Elle la gagnera quand elle voudra, c'est-à-dire quand elle aura résolu de croire en elle au lieu de douter, de se discipliner au lieu de se débander, d'entreprendre au lieu de se replier, d'agir au lieu de parler. »

LA GREVE DES MÉTALLURGISTES DU NORD & DE L'EST A TRITH-St-LÉGER

La Direction des Usines a reçu hier une délégation ouvrière, à qui elle a fait des propositions que les grévistes ont jugées inacceptables

Sur l'initiative de M. Pierre DELCOURT, la Commission des Finances du Conseil général du Nord a décidé l'attribution de secours immédiats aux grévistes

La journée d'hier n'a apporté aucun changement à la situation dans la région de Valenciennes où sont en grève depuis huit jours les 2.300 ouvriers des Forges et Aciéries du Nord et de l'Est à Trith-St-Léger.

Comme nous l'avions annoncé hier matin, une délégation des grévistes a été reçue par la direction des Forges et Aciéries. Cette délégation était composée des membres du comité de grève et dirigée par MM. Fourmeux, président, Grégoire, vice-président.

L'entrevue ne fut pas longue. La direction de l'usine fit des propositions que le Comité essaya de discuter car elles lui paraissaient nettement inadmissibles. On verra plus loin quelles sont ces propositions et comment les ouvriers, réunis en assemblée générale à Trith, décidèrent de poursuivre la grève.

Les Maires de la Région, après leur réunion, entourant M. LEVAN, Maire de MAING, organisateur de cette réunion.

Ce qu'il faut signaler c'est la mouvement de sympathie qui se manifeste dans la population à l'égard des grévistes de Trith. Ce sentiment s'est exprimé hier au cours d'une réunion à laquelle assistaient les maires de 23 communes de la région.

Notons encore, dans ce bref aperçu des événements de la journée, l'heureuse issue de l'action menée pour secourir les grévistes par M. Pierre Delcourt, député du Nord, conseiller général.

LA RÉUNION DES MAIRES

Sur l'invitation de M. Levan, maire de Maing, les maires de 23 communes comptant des grévistes des Forges du Nord-Est, se sont réunis hier au local de l'Union des syndicats.

M. Levan présidait la séance à laquelle assistaient MM. Dewez, député, et Lebacqz, conseiller général. MM. Cousteaux et Delcourt, députés, Thiétard, conseiller général, s'étaient fait excuser.

M. Levan exposa le but de la réunion : envisager les mesures à prendre dans les communes pour secourir les grévistes et leurs familles.

La délégation des grévistes se rendant aux bureaux de la Direction.

M. Gilles, délégué du comité de grève, fit l'historique du conflit dont, spécifiait-il, la direction du Nord-Est porte l'entière responsabilité. « Les ouvriers, sans se lasser, avaient, avant d'arrêter le travail, demandé en vain une entrevue aux patrons, pendant six semaines ».

M. Gilles relata ensuite l'entrevue qui avait eu lieu le matin et dont nous rendons compte plus loin : « La direction a opposé toutes les revendications, dit-il. Elle n'en discute qu'une seule mais la solution qu'elle donne est inacceptable. La diminution reste entière sauf pour les ouvriers faisant moins de 126 heures qui, eux, ne subiront qu'une demi-diminution. Ce système fera par exemple qu'un ouvrier gagnant 4 fr. 50 de l'heure aura 557 fr. s'il travaille 125 h. et 550 fr. s'il travaille 127 heures ».

M. Tison, du syndicat libre, confirme les explications de M. Gilles.

M. Sovrez, du syndicat unitaire, puis M. Trocmé, du syndicat confédéré, enfin M. Brulant, du syndicat libre, donnent aux maires toutes les explications désirables sur la situation lamentable faite aux ouvriers du Nord-Est.

M. Sovrez signale que les ouvriers qui ont le droit et le bon sens avec eux entendent observer l'ordre et le calme. Il oppose les bénéfices croissants réalisés par les Forges du Nord-Est et les compressions de salaire que l'on fait subir aux ouvriers. Si des lamineurs, au travail très pénible, arrivent à gagner 350 francs par quinzaine, la plupart des autres ouvriers ne gagnent, dit-il, que de 200 à 250 francs.

M. Brulant montre que les grévistes défendent non seulement leurs salaires mais ceux de tous les ouvriers métallurgistes.

M. Trocmé, enfin, rappelle que les salaires au Nord-Est ont déjà été diminués de 30 à 40 %. « L'intransigeance de la direction, dit-il, est un scandale, car elle pouvait éviter un conflit très pénible. Après la période de chômage qu'ils ont subie, les grévistes vont vite sentir s'appesantir la misère ».

S'adressant aux maires, M. Trocmé leur déclare : « Donnez au moins des secours en nature pour que les enfants ne souffrent pas ».

La discussion

La parole est aux maires.

M. MILLOT, maire de Valenciennes, déclare que même sans prendre position dans le conflit, tout le monde doit constater la situation digne d'intérêt des ouvriers, « le devoir des maires est d'empêcher que les grévistes et leurs familles souffrent dans leur alimentation, dans leur chair ».

Il expose l'effort déjà accompli à Valenciennes où des secours sont distribués. Aujourd'hui c'est du pain, des pommes de terre, lundi ce sera 3 livres de pain par personne, mardi du charbon, etc...

M. MILLOT préconise donc la distribution de secours aux grévistes. Il estime d'autre part, et tient à le spécifier, que dans tout conflit les patrons ont intérêt à discuter non pas seulement avec les ouvriers mais surtout avec les organisations syndicales.

M. CARLIER, maire de Villerspol, montre ce que fait sa commune qui compte 45 grévistes et où l'on distribuera des secours en nature, des vêtements, voire même quelque argent.

MM. MILLOT, DEWEZ, député, BOURNETON, du Syndicat unitaire, interviennent dans la discussion et l'on arrive vite à un accord sur la position à prendre par les municipalités et qui est indiquée dans les ordres du jour qu'on lira plus loin.

Il est également décidé d'établir les dossiers de chômage des grévistes et de les envoyer à la préfecture. Une délégation des maires se rendra mardi auprès de M. le Préfet pour appuyer la demande d'inscription des grévistes au chômage.

Sur la proposition de M. LEBACQZ, conseiller général, on décide que les conseillers généraux et députés de la région intéressée se réuniront vendredi avant l'ouverture du Conseil général pour établir les revendications à présenter à l'Assemblée départementale.

Avant de lever la séance les maires nomment la délégation qui se présentera à la Préfecture et qui sera composée des maires de Valenciennes, Trith, Maing, Thiant, Villerspol, Aulnoy et Avesnes-les-Aubert.

M. DEWEZ, qui était intervenu auprès de M. le Préfet du Nord, pour que celui-ci reçoive la délégation, annonce que l'entrevue aurait lieu mardi à 15 h.

Les Vœux

Voici les vœux qui ont été adoptés à l'unanimité.

« Les maires de 23 villes et communes, réunis le samedi 12 janvier 1935.

« Devant la misère intolérable entraînée par le regrettable conflit qui vient de leur être exposé.

« Décident de faire bloc pour apporter aux familles atteintes par la perte des salaires, le maximum d'aide et de secours.

« Ils décident également d'intervenir énergiquement auprès des Pouvoirs Publics, pour hâter la solution du conflit, sans qu'il puisse y avoir aggravation du sort des ouvriers, ni représailles.

« Ils décident de faire appel aux municipalités non touchées par ce conflit pour qu'elles aident pécuniairement les bureaux de bienfaisance des communes et villes intéressées.

« Ils s'engagent également à faire représenter leur municipalité dans les Comités de section qui sont ou seront constitués.

« Ils demandent à Monsieur le Sous-Préfet, d'être leur interprète pour transmettre cette résolution aux Pouvoirs Publics ».

« Les maires de 23 communes et villes, réunis le samedi 12 janvier 1935, constatant la misère des ouvriers du Nord-Est, du fait de la grève et de la longue période de chômage partiel qu'ils ont subie auparavant.

« Demandent que l'Etat et le Département votent des subventions pour aider ces ouvriers.

« Ils demandent également, l'abolition de la circulaire Marquet qui supprime l'allocation aux lock-outés et aux grévistes, que d'autre part des précédents ayant été créés à Neuves-Maisons, Marseille, Paris (grève Citroën) et à Dunkerque pour le lock-out des dockers.

« Ils réclament le paiement de l'allocation pour chaque journée chômée ainsi que la modification du décret régissant les fonds de chômage partiels.

« Ils demandent à M. le Sous-Préfet, d'être leur interprète pour transmettre cette résolution aux Pouvoirs Publics ».

LA RÉUNION DES GRÉVISTES

Près de 1.500 grévistes assistaient, à 15 h. à la réunion qui se tint à la salle des fêtes de Trith, sous la présidence de M. FOURMEUX, président du Comité de grève.

M. BATAILLE, trésorier du Comité, rendit compte de l'effort de solidarité accompli dans toute la région et qui se solde par les chiffres suivants :

En caisse le 11 janvier, 1.664 fr. ; Reliquat de la collecte de Maing, 122 fr. ; Collecte réunion d'Hasprès, 46 fr. ; Don du Syndicat Confédéré du tissage de Saulzoir, 100 fr. ; Collecte à la réunion de Saulzoir, 45 fr. 60 ; Collecte à la sortie réunion d'Haussy, 121 fr. ; Listes N. 105, 107, 108, 109, 110, 112, versé par Descamps d'Aulnoy, 840 fr. 50 ; Collecte à Trith par Grégoire et Huguet, 751 fr. 65. Total, 3.303 fr. 60.

M. Bataille signale que les fonds devaient être envoyés à son nom, rue des Martyrs, 29 à Trith-St-Léger.

M. FARARD, président du Comité des chômeurs de Valenciennes se présenta avec une délégation des chômeurs de Valenciennes venus apporter aux grévistes le témoignage de leur sympathie.

En même temps qu'un appui moral, les chômeurs apportent dans la mesure de leurs moyens si restreints, un appui matériel. Ils ont collecté dans la région parmi eux et apportent le produit des oboles reçues : 100 fr. de Valenciennes ; 100 fr. du Comité de secteur ; 100 fr. de Trith ; 50 fr. de Bruay ; 50 fr. de Marly, etc.

M. FOURMEUX rend compte ensuite de l'entrevue qui a eu lieu la matin entre le Comité de grève et la direction du Nord-Est.

On entend ensuite Mme Martha DESRUMEAUX, du P. G. ; MM. MUSMEAUX, du Syndicat unitaire ; BROUTIN, du Syndicat libre ; GALOPIN, de la Fédération unitaire des métaux ; TROCMÉ, des syndicats confédérés.

La réponse de la Direction

L'assemblée adopte le texte de la lettre suivante qui sera envoyée à la direction :

« A Monsieur Manger, ingénieur en chef des Forges.

« Nous vous informons que la délégation reçue par M. le directeur ce matin, a soumis la réponse de celui-ci à l'assemblée générale des grévistes cet après-midi, à 15 heures.

« Ceux-ci, après en avoir pris connaissance, l'ont considérée comme inacceptable.

« Ils ont décidé à l'unanimité de vous faire savoir que la reprise du travail n'aura lieu qu'après acceptation de la part de M. le directeur, des revendications suivantes :

» 1° Retrait intégral de la diminution de salaire pour le personnel de tous les services de l'usine et garantie que pendant une période de quatre mois, les salaires payés avant le 1er décembre seront maintenus.

« 2° Remplacement du poste de nuit pour les ouvriers travaillant à deux postes, par un poste du matin.

« L'assemblée des grévistes a mandaté sa délégation pour une nouvelle entrevue auprès de M. le directeur afin de discuter les présentes revendications, à l'heure et le jour qu'il voudra bien fixer.

« Dans l'attente, etc. »

L'ordre du jour

L'ordre du jour suivant a été adopté à l'unanimité :

« Les métallurgistes des Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, à Trith-Saint-Léger, réunis le 12 janvier, salle des fêtes de Trith au nombre de 1.700, après avoir entendu le compte rendu de la délégation du Comité de grève à la direction :

« Constatent que la proposition de la direction consistant à effectuer le retrait de la moitié de la diminution des salaires jusqu'en avril prochain, seulement pour le personnel accomplissant moins de 126 heures de travail dans le mois, est inacceptable.

« De plus, la direction ayant refusé l'acceptation des autres revendications formulées.

« En conséquence, décident, unanimement de repousser cette proposition.

« Mandatent à nouveau la délégation du Comité de grève auprès de la direction pour l'informer que la reprise du travail n'aura lieu qu'après l'acceptation des revendications suivantes :

« 1° Retrait intégral de la diminution de salaire, pour le personnel de tous les services de l'usine et garantie que, durant une période de quatre mois les salaires payés avant le 1er décembre 1934 seront maintenus ;

« 2° Le remplacement du poste de nuit pour les ouvriers travaillant à deux postes, par un poste du matin.

« Votent la continuation de la grève jusqu'à l'obtention de ces revendications.

« Appellent la population laborieuse à intensifier leurs efforts de solidarité pour le soutien de leur grève.

« S'engagent à redoubler de vigilance pour assurer l'unanimité de leur mouvement, garantie de la victoire. »

Une réunion à Sous-le-Bois

Une réunion sera tenue aujourd'hui à 10 h., à la salle des fêtes de Sous-le-Bois pour les ouvriers travaillant dans les établissements métallurgiques de la région, pour ceux notamment des Forges et Aciéries du Nord et de l'Est.

Prendront la parole, MM. TROCMÉ, du Syndicat confédéré de Valenciennes; GALOPIN, de la Fédération unitaire ; des métaux ; JENOT, secrétaire de l'Union des S. C. de Maubeuge ; RENAUD, de la C. G. T. U.

La réunion de la Commission des Finances du Conseil général

La Commission des finances du Conseil général s'est réunie hier, à 14 heures, dans une salle de la Préfecture, pour examiner différentes questions portées à l'ordre du jour de la session extraordinaire, qui se tiendra vendredi prochain.

Au cours de cette réunion, M. Pierre DELCOURT, député du Nord, a saisi ses collègues du conflit particulièrement pénible qui a éclaté, il y a une huitaine de jours, aux établissements métallurgiques du Nord-Est, à Trith-Saint-Léger.

M. DELCOURT a exposé que ces ouvriers avaient été contraints à la grève par suite d'une nouvelle diminution de salaires, alors que ceux-ci sont particulièrement faibles et n'assurent à ces ouvriers que des conditions de vie misérables.

M. Delcourt a souligné en outre la situation faite au plus grand nombre de ces ouvriers, qui sont atteints par le chômage partiel et ne peuvent, en raison de l'organisation du travail, recevoir les allocations de chômage.

Ces ouvriers, contraints à la grève, se trouvent donc sans aucune ressource, au plein cœur de l'hiver.

M. DELCOURT estime qu'un devoir de solidarité s'impose à l'égard de ces travailleurs particulièrement éprouvés.

Il rend compte des diverses démarches qu'il a entreprises, ces derniers jours, en collaboration avec son collègue, M. COUTEAUX, auprès de M. JACQUIER, ministre du Travail, puis des entrevues qu'il a eues dans la journée de jeudi avec M. le Préfet.

L'administration estime ne pas pouvoir, en raison de la législation en vigueur, faire bénéficier des ouvriers de l'allocation de chômage.

La collectivité ne peut cependant, déclare M. DELCOURT, les abandonner à leur misère. Il dit son espoir que l'assemblée départementale voudra leur venir en aide.

En conclusion, au nom d'un certain nombre de ses collègues de l'assemblée, M. Pierre DELCOURT soumet à la Commission diverses propositions tendant à l'attribution immédiate de secours.

Un échange de vues a lieu, auquel prennent part divers conseillers généraux.

Tous se déclarent favorables à la proposition dont est saisie l'assemblée, prenant en considération la situation malheureuse des ouvriers métallurgistes en cause et reconnaissent qu'un devoir de solidarité s'impose.

M. le Préfet du Nord intervient à son tour. Il examine avec la plus grande bienveillance les conditions dans lesquelles une telle proposition pourrait être mise en application. M. le Préfet précise quel pourrait être le mode d'attribution de ces secours par l'intermédiaire des Bureaux de bienfaisance des communes intéressées.

M. MAHIEU, président du Conseil Général, présente à son tour quelques suggestions.

En conclusion, la Commission des finances, unanime, décide l'attribution de secours aux ouvriers nécessiteux frappés par le conflit des établissements de Trith-Saint-Léger. Elle fait confiance à M. le Préfet du Nord pour répartir ces secours par l'intermédiaire des Bureaux de bienfaisance.

Ces secours seront prélevés sur les fonds dits « secours d'extrême urgence ».

La dotation sera — si besoin est — relevée par decision du Conseil Général.

LA GRÈVE DU TEXTILE DE FOURMIES

La grève qui a éclaté à Fourmies dans les deux filatures du Consortium du textile se poursuit dans le calme. Aucun fait saillant n'a marqué la journée d'hier. On sait qu'une délégation permanente se tient à la disposition du représentant du Consortium pour procéder aux pourparlers que celui-ci voudrait engager.

Hier après-midi, à 15 heures, eut lieu salle Zola une réunion des grévistes. M. BAUDIN, secrétaire de la Bourse du Travail, commenta la situation et fit appel au calme et à l'ordre dans la fermeté.

Les grévistes renouvelèrent leur volonté de poursuivre leur mouvement jusqu'à ce que pleine satisfaction leur soit donnée.

La situation politique en Belgique

(DE NOTRE RÉDACTION BELGE)

Le successeur de M. Van Cauwelaert n'est pas encore désigné. On met en avant la candidature de M. Van Hecke, député catholique de Malines, mais on attend le retour du roi, qui revient de Suisse, et l'on ne croit pas que le remplaçant sera nommé avant quinze jours.

Un conseil de cabinet s'est réuni samedi matin et a examiné la situation budgétaire. — Le budget général est en déficit de 65 millions.

On attendait avec curiosité la décision du groupe catholique flamand qui s'est réuni samedi après-midi. Il a voté un ordre du jour transmettant sa sympathie à M. Van Cauwelaert et blâmant la campagne menée contre lui par les journaux catholiques : la « Libre Belgique » et le « Standaard », ce dernier organe de M. Sap, ancien ministre et adversaire politique de M. Van Cauwelaert. Mais le groupe catholique flamand tout en affirmant sa solidarité avec M. Van Cauwelaert, n'a pas demandé la démission des deux membres de son groupe qui siègent dans le gouvernement.

Dans ces conditions, la crise ministérielle a été évitée pour aujourd'hui et un nouveau conseil de cabinet se réunira mercredi.

UN JEUNE HOMME SE JETA DU HAUT DE LA COLON